

Séance du 24 février 2026

DCM : N° 2026-02-20

**OBJET : ESPACE NATUREL SENSIBLE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**L'an deux mil vingt-six
Le vingt-quatre février**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20260224-2026_02_20-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/02/2026
Convocation du Conseil du
20/02/2026

Membres en exercice : 18
Membres présents : 13
Ayant pris part au
vote : 15
Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le but d'engager des actions de préservation et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « pelouses des Marnières », un partenariat entre la Commune de Tarcenay-Foucherans, le Département du Doubs, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté a été mis en place sur la base d'une convention signée le 10 janvier 2020.

Le plan d'actions quinquennal, proposé par le CEN-FC en 2020 à l'issue des inventaires faunistiques et floristiques, et approuvé par la commune par délibération du 8 avril 2021, et par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Doubs en date du 25 avril 2022 est arrivé à son terme. Après discussions en Comité Technique du 11/03/2026, il a été convenu pour l'année 2026 de réaliser un bilan du précédent programme d'actions et d'effectuer une nouvelle programmation pour la période 2027-2031.

En parallèle quelques actions sont poursuivies sur 2026 (mise en pâturage, chantier participatif,...) et un aménagement de la voie d'accès est prévu pour gérer les ruissellements d'eaux pluviales.

Pour mettre en œuvre ces différentes actions, la commune devra engager les moyens suivants (travaux en régie et prestations et fourniture) :

<u>CEN-FC :</u> gestion administrative et animation, bilan du plan de gestion 2021-2025 et programmation 2027-2031 accompagnement mise en œuvre plan de pâturage sylvestres, animation chantier participatif suivi annuel Spirante d'été	2 167,31 € HT 1 946,15 € HT 575,00 € HT 575,00 € HT 287,50 € HT
<u>Communauté de Communes Loue-Lison :</u> mise à disposition du broyeur (à hauteur de 4 forfaits et 16h de fonctionnement)	680,00 € HT
<u>GRESSET Quentin :</u> Aménagement accès pour ruissellement eaux pluviales	657,00 € HT
<u>Travaux en régie :</u> intervention du personnel administratif pour le suivi du dossier et interventions des agents techniques pour la gestion des plantes envahissantes, l'accompagnement des chantiers de broyage et la mise en place de la clôture	300,00 € HT 3 000,00 € HT

Le montant de ce programme d'action 2025 s'élève donc à 10 187,96 € HT.

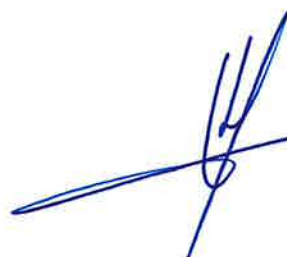
Dans le cadre de sa politique E.N.S., le Département prend en charge ces interventions à hauteur de 50 % pour les travaux de gestion administrative et 80 % pour tous les autres frais. Par conséquent le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Département :	7 410,18 € HT	soit 72,73 %
Autofinancement commune :	2 777,78 € HT	soit 27,27 %
Total :	10 187,96 € HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'actions 2026,
- approuve le plan de financement proposé et s'engage à prendre en charge les coûts résiduels,
- autorise le maire à signer les devis nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions,
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,
 Maxime GROSHENRY

